

Séance du 24 février 2026

DCM : N° 2026-02-10

OBJET : BUDGET – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE

**L'an deux mil vingt-six
Le vingt-quatre février**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 025-200082758-20260224-BP26_COMMUNE-BF

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 27/02/2026
Convocation du Conseil du
20/02/2026

Membres en exercice : 18
Membres présents : 13
Ayant pris part au
vote : 15
Ayant donné
procuration : 0

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Corinne BERTRAND, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE,

Absents ayant donné pouvoir : Mme Bénédicte CHARITE, excusée, pouvoir à M. Michel DARTEVEL ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE

Absents excusés : Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE, Mme Isabelle GAINET

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Après l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 par le Conseil Municipal, le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats sur le Budget Primitif 2026 – budget commune - de la façon suivante :

- ✓ Compte 002 (R.F.) : 520 462.66 €
- ✓ Compte 001 (D.I.) : 314 715.85 €
- ✓ Compte 1068 (R.I.) : 314 715.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

